

## CONTENU DE L'EXAMEN POUR L'ACCESSION AU TITRE D'ARBITRE

Sauf dérogation exceptionnelle de la C.N.A.

Titre	Lieu	Durée	Épreuves	Résultat
<b>Club</b>	CLUB	A l'initiative de l'enseignant	Gestion du combat Les valeurs Les gestes et annonces Tenue et attitude	Enseignant ou représentant
<b>Départemental</b>	Département	1 journée ou modules	A l'initiative de l'école départementale d'arbitrage	Validé par le comité
<b>Régional</b>	Région	1 journée ou modules	A l'initiative de l'école régionale d'arbitrage	Validé par la ligue
<b>National</b>	National (mis en place par la CNA)	1 journée ou 2 journées	A l'initiative de la CNA selon les candidatures présentées par les IRFEJJ	Validé par la CNA
<b>Continental</b>	CONTINENTAL	2 journées	Épreuve théorique (entretien) Épreuve pratique	Sur décision du jury de l'UEJ
<b>International</b>	INTERNATIONAL	2 à 3 journées	Épreuve pratique	Sur décision du jury de la FIJ

## COMMENT DEVENIR ARBITRE

### 1 - PRÉALABLE

Le secteur de l'arbitrage doit être compris comme faisant partie intégrante de l'activité de pratique du judo jujitsu et cela dès le club.

Pour les jeunes ou moins jeunes, être présents sur et autour des tatamis dans un rôle actif et engagé, reste une source de motivation affirmée.

Il est possible de vivre le judo dans l'arbitrage en accédant à des responsabilités, du club jusqu'au niveau international :

- commissaire sportif
- arbitre
- formateur arbitre ou commissaire sportif
- évaluateur

Par l'arbitrage, le judoka obtient les requis et participe activement à la représentativité de son club.

### 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Quel que soit son niveau sportif, le judoka, garçon ou fille, peut suivre une formation pour évoluer dans l'arbitrage, sous réserve des conditions suivantes :

- Pour les filles et les garçons : être licencié, Benjamin(e)s, avoir le grade de ceinture verte minimum et être arbitre de club.

#### a) Inscriptions

Le candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau de département.

#### b) Cycle de formation

Le candidat doit assister aux séances d'arbitrage et participer à l'arbitrage suivant les convocations proposées par le département.

#### c) Examens

Après avoir suivi les cours et une bonne pratique, le candidat pourra être présenté aux différents examens qui prouveront sa compétence.

### 3 - FORMATION PARTICULIÈRE

#### a) Population concernée

Cette formation est exceptionnelle ; elle s'adresse à trois catégories de pratiquants :

##### 1) Sportifs de haut niveau

Les judoka garçons ou filles de haut niveau classés internationaux et ayant participé à des sélections internationales dans l'équipe de France senior.

##### 2) Cadres FFJDA et enseignants BEES

La Direction Technique Nationale, les entraîneurs nationaux, les conseillers techniques régionaux et départementaux de la FFJDA, tous les enseignants de clubs.

##### 3) Athlètes régionaux

Les judoka, filles ou garçons, compétiteurs classés au niveau régional et au-dessus ainsi que toutes personnes qui sont inscrites dans les formations suivantes :

- sections sportives,
- pôles France et pôles Espoirs ,
- IRFEJJ,
- écoles régionales des cadres,
- centres de formation continue et modulaire,
- stages sportifs régionaux, nationaux masculins et féminins.

#### b) Inscriptions

Le candidat doit s'inscrire auprès du responsable de la commission d'arbitrage de son département ou de sa ligue.

#### Cycle de formation et Examens

Les programmes de formation au niveau des écoles d'arbitrage départementales et régionales sont établis par la C.N.A.

Les examens sont organisés sous forme :

- a) d'examen de constat de niveau,
- b) de test d'évaluation de compétences,
- c) de contrôle continu sous forme de participation à des modules d'arbitrage.

## c) Exceptionnel

La commission nationale d'arbitrage se réserve l'étude de tout dossier particulier.

### Conditions de participation aux examens d'arbitres (sauf dérogation exceptionnelle de la C.N.A.)

	Age minimum maximum	Grade minimum	Temps de formation	Compétition	Stages nombre - niveau
<b>Arbitre club</b>	Benjamin	Ceinture verte	A l'initiative de l'enseignant	Clubs et interclubs	Pendant les cours et/ou à l'initiative de l'enseignant
<b>Départemental</b>	15 ans	1 <sup>er</sup> Dan	1 an d'arbitre stagiaire	Avoir arbitré de préférence des compétitions de loisirs	Minimum 1 par an + suivi pédagogique lors des compétitions par un formateur départemental ou tuteur arbitre
<b>Régional</b>	16 ans	1 <sup>er</sup> Dan minimum	1 an au minimum de département	Toutes les compétitions départementales + compétitions de loisirs	Minimum 1 par an (de préférence régional, ou à défaut départemental) + suivi pédagogique lors des compétitions par tuteur ou par un formateur
<b>National</b>	18 ans 60 ans	2 <sup>ème</sup> Dan	Validation d un parcours de formation au sein de la Ligue	Toutes les compétitions départementales régionales et tournois labellisés	1/an minimum + suivi pédagogique lors des compétitions par le formateur national ou tuteur arbitre
<b>Continental B</b>	25 ans 50 ans	2 <sup>ème</sup> Dan Règlement UEJ/FIJ	Classement par la CNA	Championnats de France	Suivi pédagogique par la CNA
<b>International A</b>	25 ans 50 ans	3 <sup>ème</sup> Dan Règlement UEJ/FIJ	Sur proposition de la CNA et de l'UEJ	Championnats de France Chpts d'Europe Seniors et tournois internationaux catégories A	Classement UEJ

